

N° d'ordre de la
délibération :
N°2026-64

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet :
Demande de
subventions pour
le remplacement
de la main
courante du
terrain
d'entraînement
du complexe
sportif Jean
Coulon

Date de
convocation :
10/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Erwan NORMAND, Thierry GUILLOU, Marina LOZACH, Annick LARGANT, Tangi BRETON, Catherine LAURENT, Céline PERON, Christine SOVRANO, Simon BUISSON, Emmanuel BECQUET.

Absents : Souhila SANCHEZ (procuration à Julien KERGUILLEC), David PILLOT (procuration à Marina LOZACH), Mélanie LHUILLERY (procuration à Annick LARGANT), Matthieu SIFFIER (procuration à Patrice QUEMENER).

Secrétaire de séance : Sabine REBEYROTTE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2331-6 ;

Vu le projet de remplacement de la main courante du terrain d'entraînement du complexe sportif Jean Coulon, situé sur le territoire de la commune de Pleyber-Christ ;

Considérant que la main courante actuelle présente un état de vétusté nécessitant son remplacement afin de garantir la sécurité des usagers, des sportifs et du public, ainsi que la pérennité des installations sportives communales ;

Considérant que cette opération contribue au maintien de conditions satisfaisantes de pratique sportive et à la valorisation des équipements mis à disposition des associations et habitants de la commune ;

Considérant que la commune souhaite solliciter les concours financiers susceptibles d'être accordés pour cette opération ;

Vu le plan de financement prévisionnel présenté au conseil municipal ;

Vu le budget primitif 2026 autorisant, à l'article 21314, la conduite de ce projet d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 – Approbation du projet

D'approuver le projet de remplacement de la main courante du terrain d'entraînement du complexe sportif Jean Coulon, pour un montant prévisionnel de :

- **Montant des travaux hors taxes :** 24.063 € ;
- **TVA :** 4812,16 € ;
- **Montant total TTC :** 28.875,60 €.

Article 2 – Plan de financement prévisionnel

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Subventions		
	Montant	%
Conseil régional	---	---
Conseil départemental	---	---
Subventions d'Etat	---	---
A.N.S	---	---
Autres	---	---
Autres financements		
Auto-financement	14.063	58.45
Aide demandée à la F.F.F		
Montant sollicité	10.000	41.55
TOTAL	24.063	100

Les subventions seront sollicitées sur la base du montant prévisionnel des travaux hors taxes, soit **24.063 € HT**.

En cas d'obtention de financements inférieurs aux montants sollicités, la commune prendra en charge la différence sur ses fonds propres, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Article 3 – Autorisation donnée au maire

D'autoriser **Monsieur le maire** à :

- solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement prévisionnel ;
- signer les demandes de financement, les pièces administratives et tout document nécessaire à la constitution des dossiers ;
- signer, le cas échéant, les conventions attributives de subvention ;
- actualiser le plan de financement en fonction des aides effectivement accordées, sous réserve du respect de l'équilibre général de l'opération et de la part minimale d'autofinancement restant à la charge de la commune ;
- engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 4 – Inscription budgétaire

De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal, en section d'investissement, au titre de l'exercice concerné.

Article 5 – Exécution

Madame/Monsieur le maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Julien KERGUILEC

La secrétaire
Sabine REBEYROTTE